

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Création d'un congé menstruel : la commune de Seyssinet-Pariset travaille à un nouveau droit pour ses agentes

Seyssinet-Pariset, le 30 mai 2023 -

Lors du conseil municipal du 22 mai 2023, la commune de Seyssinet-Pariset, 12 000 habitants, a annoncé sa volonté de mettre en place un congé menstruel pour ses employées.

Cette initiative vise à permettre aux agentes de la commune d'être mieux accompagnées en cas de douleurs menstruelles sévères ou de pathologies qui y sont liées, avec la possibilité de prendre un jour par mois.

Pour permettre un meilleur accompagnement, il s'agit pour la commune de Seyssinet-Pariset de travailler à plusieurs types de dispositifs : l'adaptation des postes de travail, la mise en télétravail, mais surtout la création et l'octroi d'autorisations spéciales d'absences, non cumulables et sur présentation d'un certificat annuel tout en respectant le principe du secret médical.

Avec une équipe d'agents composée à près de 70% de personnels féminins, il s'agit d'expérimenter un dispositif sans perte de pouvoir d'achat, tout en mettant l'accent sur le principe de continuité du service public, avec des directions qui nécessitent parfois le respect de taux d'encadrement spécifiques.

Une concertation nécessaire auprès des instances des représentants du personnel et notamment en Comité Social Territorial, débutera le 8 juin prochain.

La création de ce nouveau droit témoigne de l'engagement de la commune de Seyssinet-Pariset en faveur de l'égalité des sexes et de la reconnaissance des besoins spécifiques des femmes sur le lieu de travail et en prenant en considération les impacts significatifs sur la santé et le bien-être des femmes.

Adoptée récemment en Espagne, mise en place depuis longtemps au Japon, en Corée, en Zambie, mais aussi dans des entreprises du secteur privé, cette initiative fait, en France, l'objet d'une expérimentation dans la ville de Saint Ouen (Seine Saint Denis).

La commune de Seyssinet-Pariset rejoint donc ces pays et villes engagées pour la mise en place de cet acquis prévue à la rentrée de septembre. C'est pour sa majorité municipale une grande fierté que de proposer de nouveaux droits aux travailleuses et de contribuer à faire avancer les mentalités. Nous devons en la matière briser les tabous et faire évoluer la loi qui est devancée par les usagers.

Une évolution qui sera peut-être généralisée à la suite du dépôt de deux propositions de loi visant à créer un "congé menstruel" pour obtenir un arrêt de travail de 13 jours par an.

Contact presse :

Léna Robart, directrice de cabinet
direction-cab@seyssinet-pariset.fr - 04.76.70.53.35 / 06.79.32.49.08